

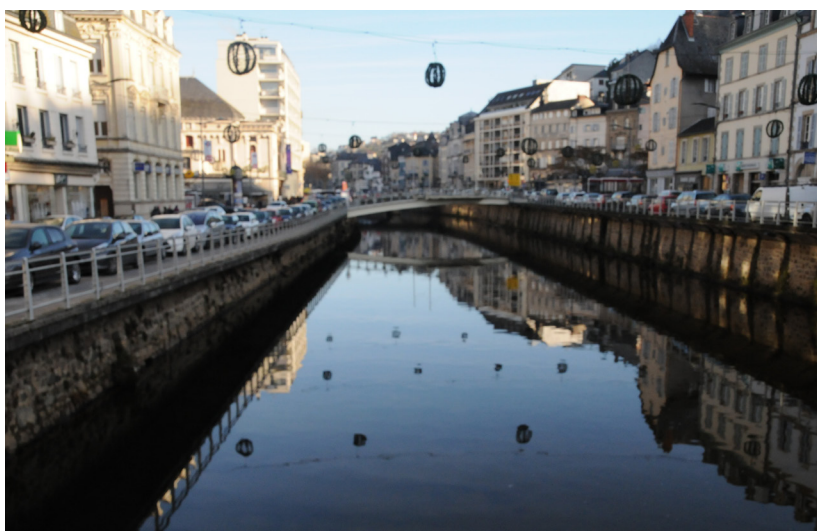
ÉTUDE D'IMPACT URBAIN ET PAYSAGÈRE POUR LE PROJET DE RENATURATION DE LA CORRÈZE

TULLE [19]

Le projet de « renaturation » de la Corrèze dans la traversée de Tulle répond à une problématique qui a émergé à la fin du 20ème siècle et qui questionne l'humanité : une brutale et rapide érosion de la biodiversité (les scientifiques parlent de la 6ème extinction des espèces) qui menace l'équilibre des milieux et en conséquence, à terme, l'habitat de l'espèce humaine elle-même. Parmi les causes de cette érosion, la fragmentation des territoires (par les infrastructures, l'urbanisation, certains types d'aménagements, tels les seuils, barrages, canalisations, etc.) qui sectionne les continuités écologiques de la « trame verte et bleue » constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Ce projet de « Renaturation » se situe en conséquence dans la continuité des réponses apportées par la communauté internationale et les États à cet enjeu planétaire, déclinée aux différentes échelles de mise en œuvre :

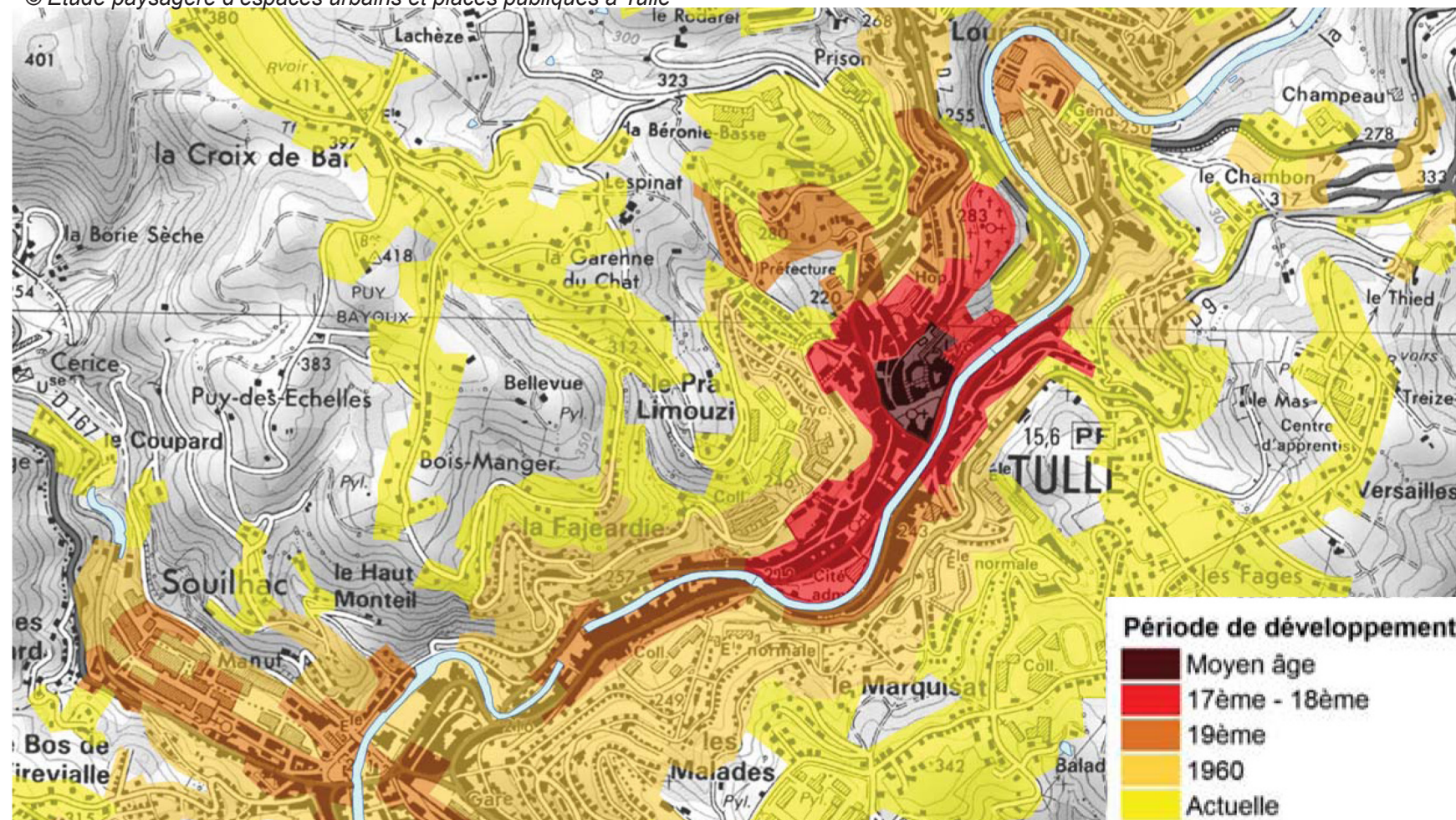
- à l'échelle européenne : Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23/10/2000 qui fixe une obligation d'atteinte du bon état de masses d'eau,
- l'échelle nationale : l'article R 371 -31 du code de l'environnement, modifié par décret n° 2012 1492 du 27/12/2012 relatif à la trame verte et bleue et de l'Arrêté du 7/10/2013, qui, sur la Corrèze, classée en liste 1 et 2, fait obligation de mise en conformité des ouvrages existants (les seuils) au regard de la continuité écologique (poissons et sédiments) dans les 5 ans.



Atelier
Dragan URBANIAK - paysagiste dplg

10 RUE CHATEAUBRIAND 84000 AVIGNON +33 4 90 84 18 70
+33 6 29 28 50 47 - d.urbania@orange.fr

© Etude paysagère d'espaces urbains et places publiques à Tulle



ETUDE

MISSION : ETUDE D'IMPACT URBAIN ET PAYSAGER

MANDATAIRE : Sébastien GIORGIS

Dragan URBANIAK co-traitant

ANNÉE D'ÉTUDE : 2015/2016

MAÎTRE D'OUVRAGE : TULLE AGGLO

Vers un parc linéaire urbain contemporain

La rivière ne peut être considérée qu'à travers sa seule fonction de corridor écologique contribuant à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

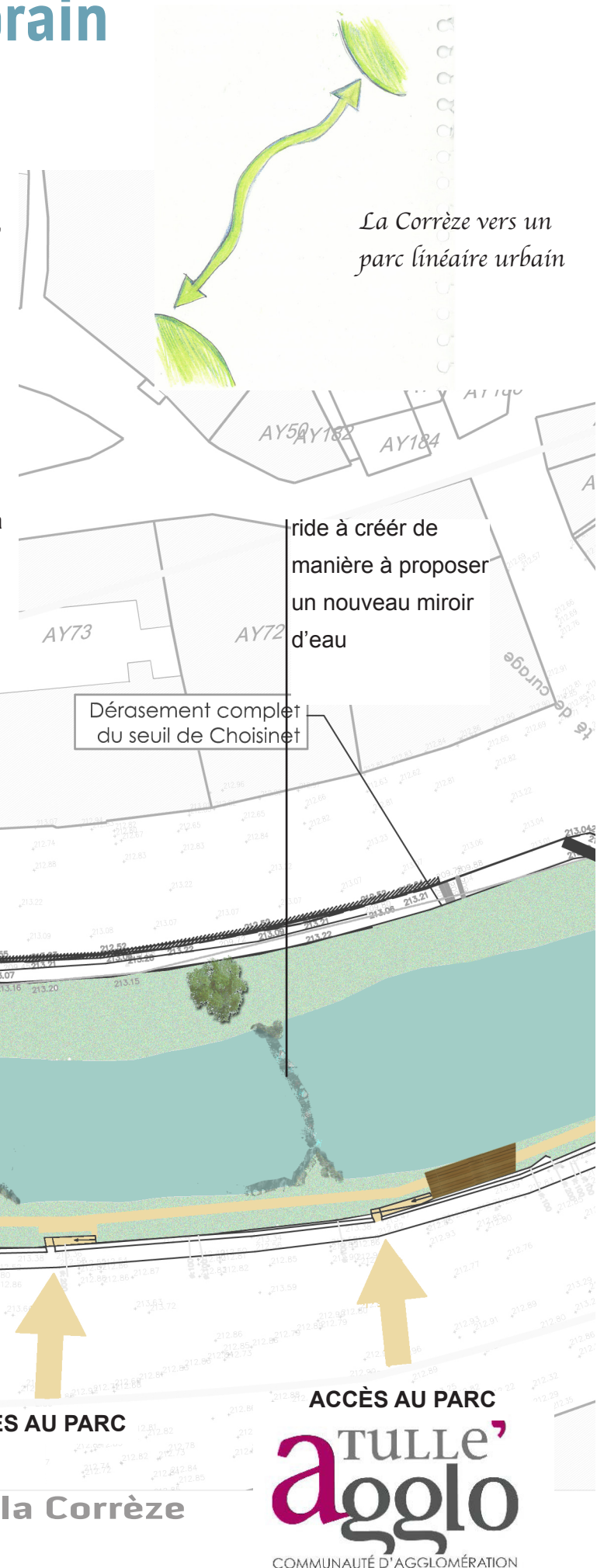
En adjoignant à la problématique naturaliste, fondamentale par essence, les enjeux de fonctionnement urbain, la question des espaces publics et de leur qualité, les représentations sociales et la valeur patrimoniale des choses, les perceptions visuelles représentatives que l'on en a, c'est vers la création d'un « parc linéaire urbain contemporain » qu'il pourrait s'agir de tendre, dont le travail de renaturation constitue l'axe central et l'événement déclencheur.

La notion de parc (contemporain) répond ici à plusieurs des dimensions et enjeux abordés dans la première partie de cette mission « d'étude d'impacts urbains et paysagers » :

- celle de reconnecter la ville et ses espaces publics centraux avec la rivière fondatrice,

- celle d'offrir un parc public de proximité offert à l'ensemble des quartiers traversés,
- celle d'offrir à contempler, depuis les points de vue énoncés, un aménagement porteur de sens (la biodiversité), soigné dans sa conception, entretenu et accessible,
- celle d'y offrir des activités multiples (promenade, sport, pêche, canoë, etc.) lui permettant de devenir un nouvel espace de convivialité,
- celle enfin de créer un axe de déplacements doux traversant la ville du nord au sud et la reliant avec la campagne voisine.

Ces quelques représentations esquissées sur la base du fond de plan Biotec du dossier de renaturation, montrent comment ce projet représente bien la base et la première étape de mise en œuvre de ce parc linéaire dont les étapes suivantes sont à inscrire dans la durée.



Echelle : 1/500^{ème}

Sébastien GIORGIS
urbaniste, architecte,
paysagiste

ACCÈS AU PARC

Dragan URBANIAK
paysagiste dplg

Étude d'impact urbain et paysager du projet de renaturation de la Corrèze

ACCÈS AU PARC
TULLE'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Croquis du projet

